

Le département en soutien aux communes et EPCI



Le département en soutien aux communes et EPCI

Après l'adoption du projet "GERS 2030" lors de la dernière séance du Conseil Départemental, son président Philippe Martin a présenté la nouvelle politique contractuelle d'aide aux communes et aux EPCI à Fleurance le 3 février.

Cette nouvelle politique repose sur 3 dispositifs complémentaires :

Un contrat de développement pluriannuel de trois ans passé par le Conseil départemental avec chaque communauté de communes. Ces contrats permettront de répartir un fonds départemental de 6 millions d'euros destinés aux investissements structurants (équipements publics, Maison de santé, écoles...).

Une Dotation de développement rural (enveloppe annuelle de 270 000€) destinée à financer des projets plus modestes portés par les communes rurales.

Des moyens techniques et administratifs supplémentaires

Ce service offrira aux maires l'appui technique et administratif qui leur fait souvent défaut pour bâtir leurs projets, rédiger les cahiers des charges, lancer des appels d'offres, privilégier les modes de financement les plus performants.